

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 24 JUIN 2019**

**DÉLIBÉRATION N° 2019-29 : RÉÉVALUATION DU MONTANT MAXIMUM DES AIDES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OCTROYÉES PAR L'AGENCE AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS NATIONAL 2018 DANS LE CADRE DU PLAN ÉCOPHYTO**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général ;
- Considérant l'intérêt pour l'Agence française pour la biodiversité de contribuer à la mise en œuvre du plan Écophyto dont l'objectif est de réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante ;
- Vu la délibération n° 2018-47 du Conseil d'administration du 25 septembre 2018 relative au lancement par l'Agence de l'appel à projets national 2018 dans le cadre du plan Écophyto ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

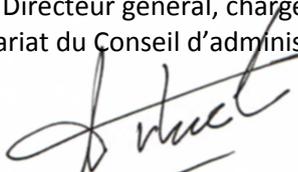
**D É C I D E**

**ARTICLE UNIQUE :**

Le Conseil d'administration approuve l'augmentation, à hauteur de 650 000 € supplémentaires, du montant maximum des autorisations d'engagement consacrées aux aides apportées par l'Agence au titre de l'appel à projets national 2018 lancé conjointement par l'Agence, le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, sur la base des éléments soumis à son examen, dans le cadre du programme Écophyto.

Ce montant maximum est ainsi porté de 4,500 M€ à 5,150 M€.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président  
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN